



Service d'accompagnement pour personnes en situation de handicap

Pour une plus grande autonomie...

Boulevard des Archers, 62 1400 Nivelles

Tél : (32) 067 21 69 42

Rapport d'activités

Année 2023

Service agréé et subsidié par l'AVIQ, branche handicap - N° de matricule : SAC 049

Table des matières

Introduction

La mission d'accompagnement

- L'axe individuel
- L'axe collectif
- L'axe communautaire

L'Agrément

- Les normes
- Les chiffres de l'année 2023

Le service

- L'organisation
- La composition de l'équipe
- La formation

Annexe

- Détail des prestations

Introduction

« La Cordée » est un service d'accompagnement agréé et subsidié par l'AVIQ depuis 2015. Il est agréé pour une durée indéterminée pour une mission d'accompagnement de personnes adultes en situation de handicap (déficience physique, sensorielle, mentale et double diagnostic).

Il a pour finalité de permettre à des personnes de mener à bien leurs projets de vie, tout en consolidant leur autonomie déjà acquise ou en la renforçant au mieux, et ce, en vue d'améliorer leur qualité de vie et leur implication citoyenne, soit exercer leurs obligations et rencontrer leurs droits.

Ce travail se base sur une série de principes, au profit de sa finalité : la personne est au centre de la démarche d'accompagnement, elle y participe activement, l'accompagnement prend appui sur un travail en réseau, il vise à renforcer et à valoriser les compétences de la personne.

La mission d'accompagnement se décline en trois axes :

- *L'axe individuel.* Il consiste à soutenir la personne dans l'expression, l'élaboration et la concrétisation de son, de ses projets de vie, en la soutenant dans la mise en place de réponses individuelles adaptées à ses besoins.
- *L'axe collectif.* Il vise à répondre à des besoins présents chez un ensemble de personnes accompagnées. Il leur permet de sortir de l'isolement, de créer du lien social, de rencontrer d'autres personnes, d'apprendre à mieux se connaître et par ce biais, il permet d'affiner leurs projets.
- *L'axe communautaire.* Elle vise à informer et à sensibiliser les acteurs de la communauté aux questions du handicap et in fine, à faire évoluer les idées, les points de vue, les politiques, ... dans un objectif d'une société davantage inclusive.

La Mission d'accompagnement

L'Axe individuel.

Toute demande d'accompagnement adressée au service est envisagée sur base des conditions d'accès fixées par l'AVIQ, des éléments définis dans la cadre du projet de service et des éléments de la situation de la personne.

Dans un 1^{er} temps, un rendez-vous est fixé avec la personne, à l'exception des demandes qui sont réorientées dès le départ.

Ce rendez-vous est un moment de rencontre entre la personne en situation d'handicap, accompagnée ou non de sa famille, d'un tiers, ... et deux intervenants du service.

Lors de ce rendez-vous, le service est présenté et une 1^{ère} analyse de la demande est réalisée.

Au terme de celui-ci :

- soit le service oriente la personne vers un autre service ou des pistes lui sont proposées parce que l'intervention du service n'est pas adaptée à la situation, parce que des services généraux peuvent intervenir, parce que la personne possède les compétences, les ressources nécessaires pour mener à bien son projet, ...
- soit la personne concernée fait elle-même le choix de ne pas entamer une démarche d'accompagnement,
- soit la demande est en lien avec la mission du service et la personne confirmera qu'elle souhaite être accompagnée.

Sur base d'une confirmation de sa part, elle est alors inscrite sur une liste d'attente.

Compte-tenu du nombre de demandes adressées au service et parallèlement, à sa capacité de prise en charge, le service met en place une liste d'attente.

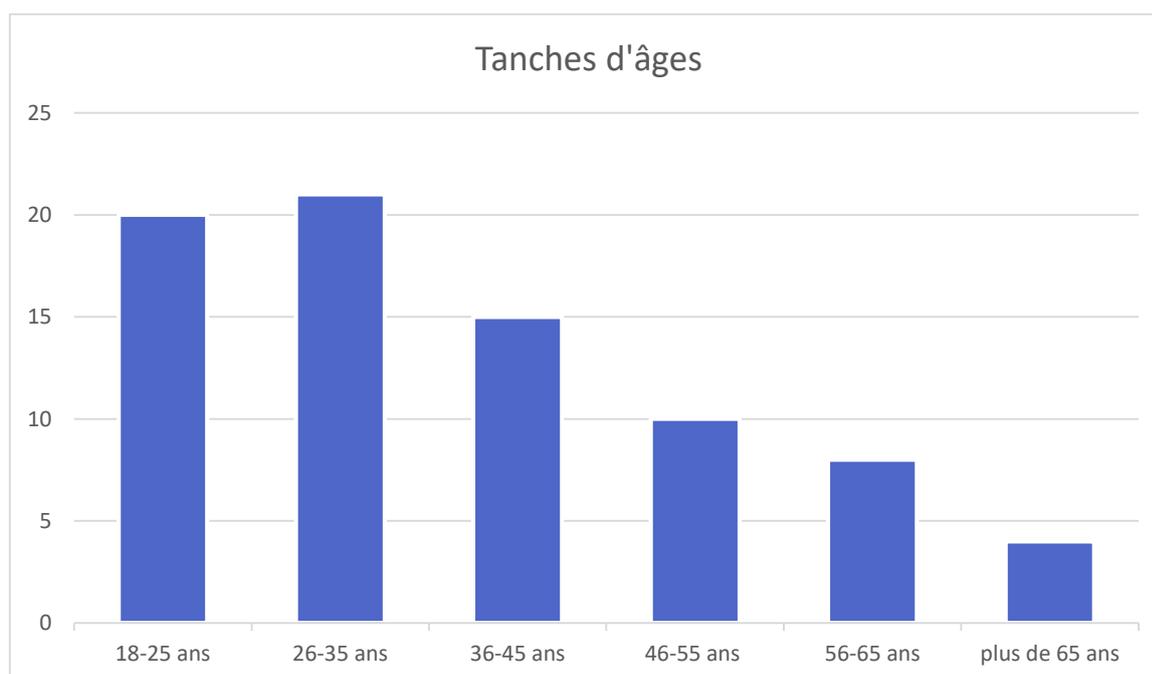
Le service prend régulièrement contact avec les personnes inscrites sur la liste afin de refaire le point avec chacun, de réévaluer la situation, de revoir et de confirmer le maintien ou non de la demande.

Quelques chiffres :

- 1 demande a été réorientée dès le départ
- 4 demandes ont été refusées et réorientées après analyse de la demande.
- 78 personnes ont été accompagnées individuellement

Nombre de dossiers ouverts dans l'année et toujours actifs au 31/12/2023	12
Nombre de dossiers ouverts dans l'année et clôturés la même année	0
Nombre de dossiers d'accompagnement ouverts les années précédentes et clôturés dans l'année	11
Nombre de dossiers actifs en cours ouverts les années précédentes	54
Nombre de dossiers effectivement suivis dans l'année sans accord de l'AVIQ branche handicap	1

Répartition selon l'âge :



La tranche d'âge la plus représentée se situe entre 18 et 35 ans.

Ce qui peut être mis en lien avec les différents domaines d'intervention du service : recherche d'un lieu de vie, intégration professionnelle ou recherche d'activités dites de loisirs, autonomie par rapport au milieu familial, parentalité, apprentissage du code de la route volet théorique, ... diverses situations relatives à l'avenir pour lesquelles les personnes et/ou leurs proches sollicitent un soutien.

Répartition selon le genre :

Sexe	Féminin	Masculin
Nombre	36	42

Répartition selon la nationalité :

Nationalité	Belge	Autres
Nombre	71	7

Dans la rubrique « Autres », il s'agit de personnes originaires de pays de l'Union européenne.

Répartition selon l'état civil :

	Célibataire	Marié	Cohabitant	Séparé	Veuf	Divorcé
Nombre	62	5	5	2	2	2

Les personnes accompagnées sont principalement célibataires, vivant seules ou avec leurs parents.

Les questions relatives aux relations sociales, affectives, ... font partie des thèmes que les personnes abordent dans le cadre de leur accompagnement.

Les actions mises en place dans le cadre de ces projets sont d'ordre individuel ou collectif.

Elles visent :

- À soutenir la personne dans la création d'un réseau social personnel,
- Le maintien de ce réseau dans le temps,
- Une information et une sensibilisation,
- Le contact avec d'autres partenaires du réseau, ...

Répartition selon la zone géographique :

64 personnes accompagnées sont domiciliées en brabant wallon.

14 personnes sont domiciliées dans la Province du Hainaut (Charleroi, Soignies et Mons).

Tant que faire se peut, le service ne prend pas en charge l'accompagnement de personnes domiciliées hors du brabant wallon et cela pour plusieurs raisons :

- D'une part, le réseau et les partenariats sont peu développés hors brabant wallon, ce qui ne facilite pas le travail de relais. Prendre le temps de le développer dans d'autres provinces serait énergivore proportionnellement au nombre de personnes concernées par ces réseaux
- D'autre part, ces accompagnements occasionnent des déplacements conséquents hors province

- Enfin, l'importance des demandes d'accompagnement en brabant wallon nous conduit à travailler avec une liste d'attente. Notre capacité d'intervention est donc limitée.

Les accompagnements situés hors province concernent principalement des personnes qui au début de l'accompagnement résidaient en brabant wallon et ont déménagé.

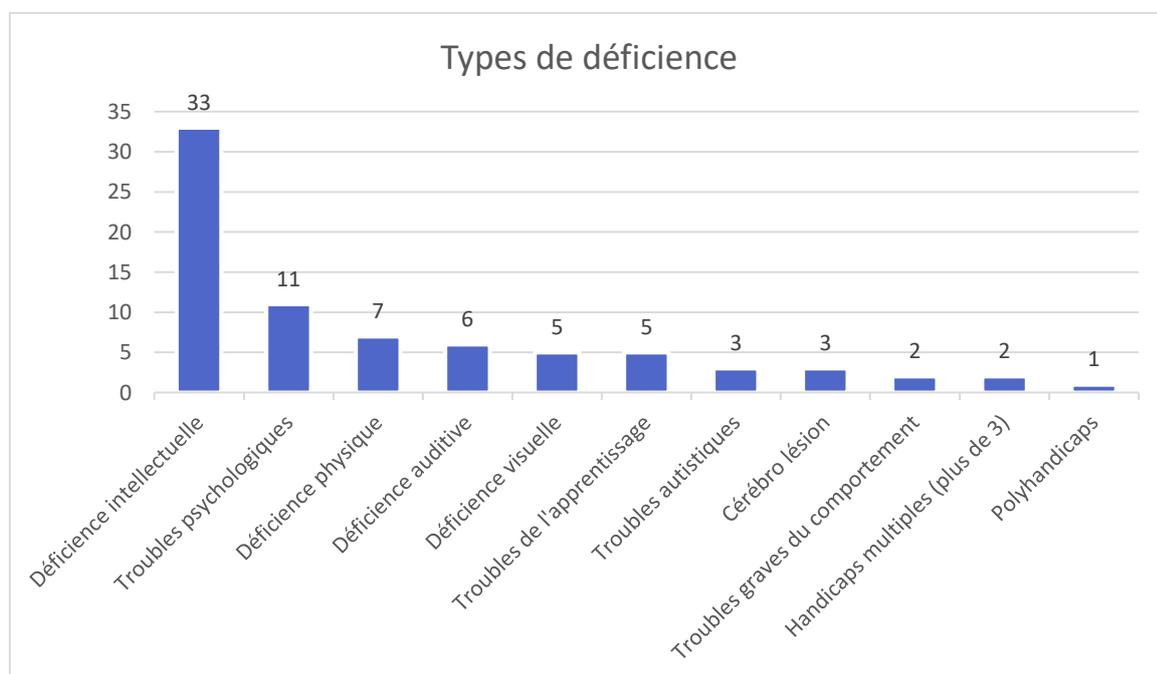
Le service maintient son intervention soit faute de possibilités d'intervention d'un autre service, soit le temps qu'un relais se mette en place avec un service d'accompagnement local.

Il arrive également que le service soit amené à intervenir pour une personne dont le lieu de résidence est situé aux portes de la province. Dans ce cas, il existe peu ou pas d'alternatives à notre intervention. Les services situés dans ces provinces sont aussi confrontés à une question de déplacements et de zones géographiques couvertes.

Répartition selon la déficience :

La déficience intellectuelle est le type de déficience la plus présente chez les personnes accompagnées par le service.

Elle est présente seule ou associée à d'autres problématiques (déficience physique, troubles psychologiques, déficience sensorielle, ...).



Répartition selon la situation professionnelle :

49 personnes sur 78 accompagnées sont « sans emploi ».

Le service a comptabilisé dans cette rubrique, les personnes en recherche de formation et en recherche d'emploi, les personnes qui envisagent des projets d'intégration professionnelle, mais aussi celles qui sont « à domicile » et ont des activités de type « domestiques », des activités de loisirs, ...

11 personnes ont un emploi, dont 5 en entreprise de travail adapté

11 personnes ont une activité de bénévolat

3 personnes sont retraitées

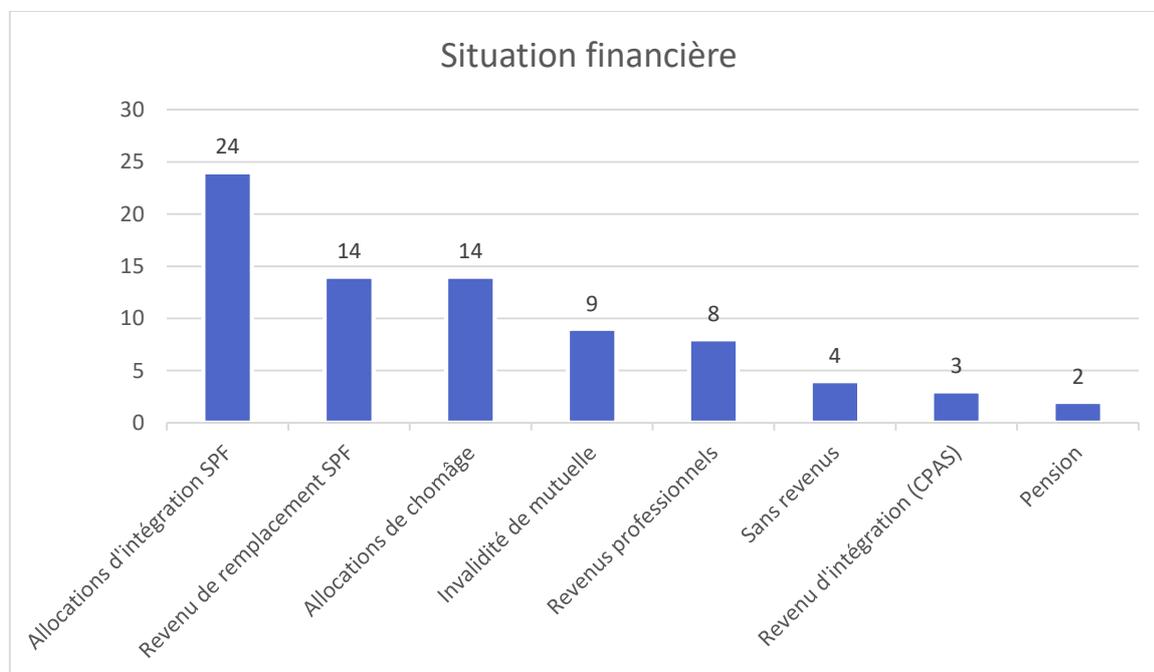
2 personnes travaillent en ALE

2 personnes suivent une formation, sous la forme d'un CAP (contrat d'adaptation professionnelle – aide AVIQ)

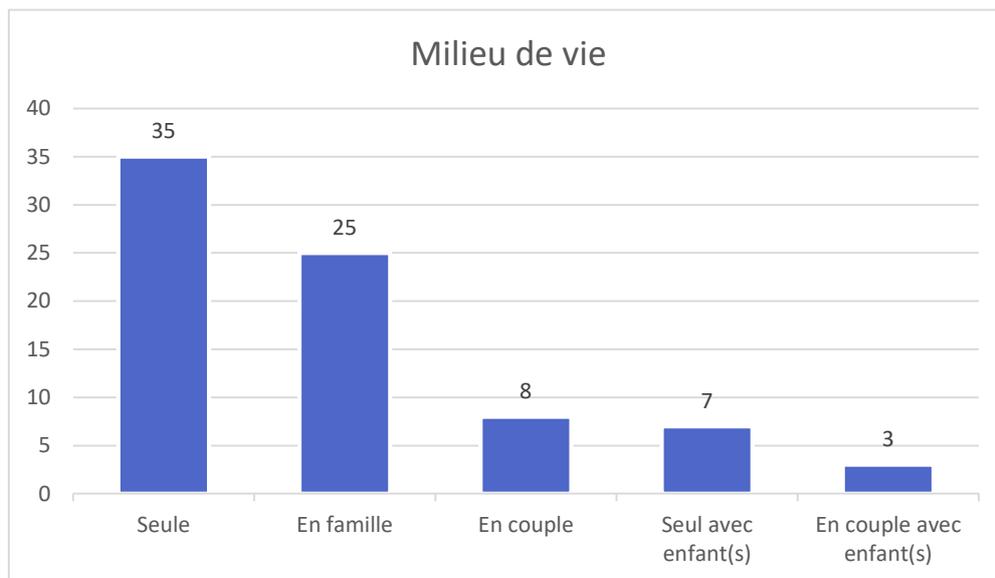
Situation financière :

Les personnes accompagnées bénéficient pour la plupart de revenus de remplacement (chômage, mutuelle, allocations pour personnes handicapées, revenu d'intégration sociale).

Les actions d'accompagnement liées à ce thème consistent à informer la personne sur ses droits, à solliciter des aides, à être présent auprès d'elle pour réaliser les démarches administratives, ... mais aussi à aider la personne à ce qu'une situation financière équilibrée ou rééquilibrée puisse se maintenir dans le temps.



Milieu de vie :



La majorité des personnes accompagnées vivent seules ou en famille.
Quelques personnes vivent en couple, avec ou sans enfant.
Une personne vit en logement communautaire.

La question de la solitude, de l'isolement social est au centre de bon nombre d'accompagnements.

Cette question fera ou non l'objet d'une attente d'aide de la part de la personne accompagnée.

Tisser des liens et par ce biais, développer ou retrouver une vie sociale, une vie citoyenne peuvent être des objectifs que la personne souhaite poursuivre avec le service.

Le travail mené avec le service peut passer par la participation à des activités lui permettant de rompre son isolement, de créer du lien avec d'autres participants, ...

Comme il n'est pas toujours évident de s'inscrire d'emblée dans une activité, le service organise des activités collectives ponctuelles encadrées par les accompagnateurs. Ces activités peuvent être un tremplin vers d'autres activités organisées par ailleurs, en permettant de lever des aprioris, des craintes, en permettant la découverte, en suscitant l'intérêt, l'envie de poursuivre, ...

Domaines d'intervention :

En 2023, les rubriques d'encodage des prestations ont été modifiées, suivant un nouveau modèle de référence AVIQ.

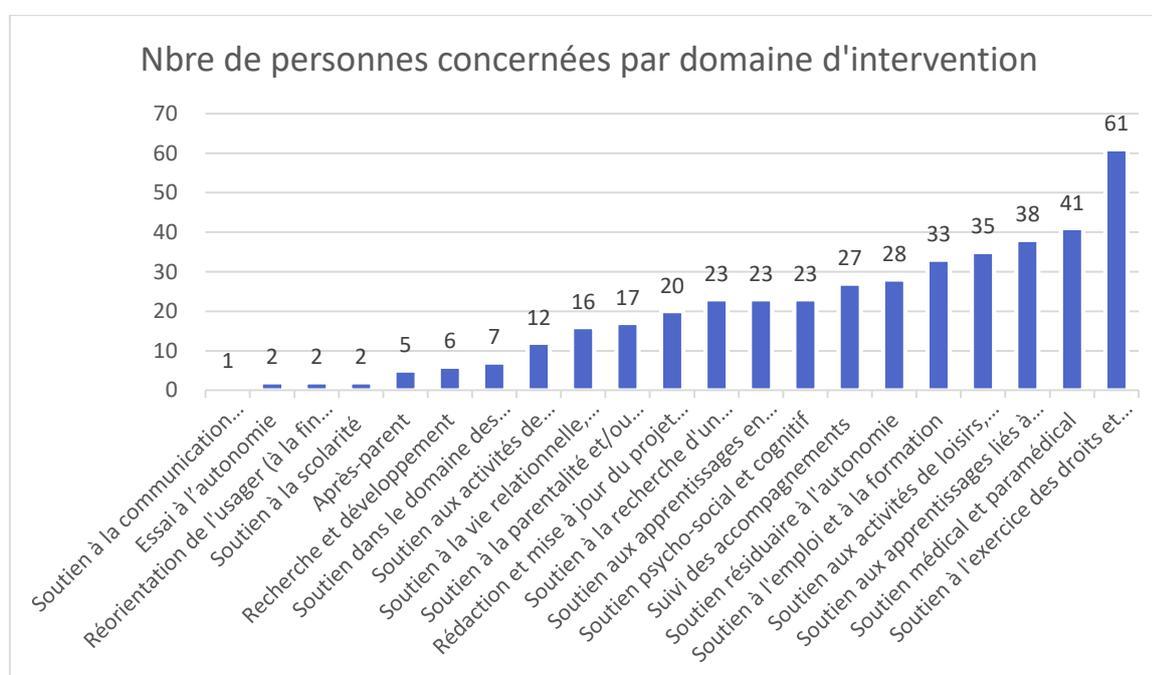
Pour plus de clarté, vous trouverez en annexe une liste des rubriques et ce à quoi elles font référence.

L'AVIQ parle en terme de « soutien à ... » afin de définir les domaines d'intervention : soutien à la recherche de ..., soutien aux différents apprentissages,

Les domaines d'intervention sont variés et concernent les domaines de la vie quotidienne. De nouvelles rubriques ont été intégrées. Ces rubriques sont davantage en lien avec la réalité des interventions des services d'accompagnement, notamment, l'accompagnement résiduaire à l'autonomie, et par conséquent, une plus grande reconnaissance du travail réalisé.

Cette rubrique concerne les fins d'accompagnement lorsque le service petit à petit se retire, que les interventions diminuent et laissent place à d'autres services relais et/ou à l'expression de l'autonomie de la personne.

Elle concerne également les situations par rapport auxquelles le service rencontre des difficultés à mettre en place des relais par rapport à son intervention : des services généraux, des tiers et que ses interventions restent garantes du maintien des projets de la personne, voire des réponses apportées à ses besoins.



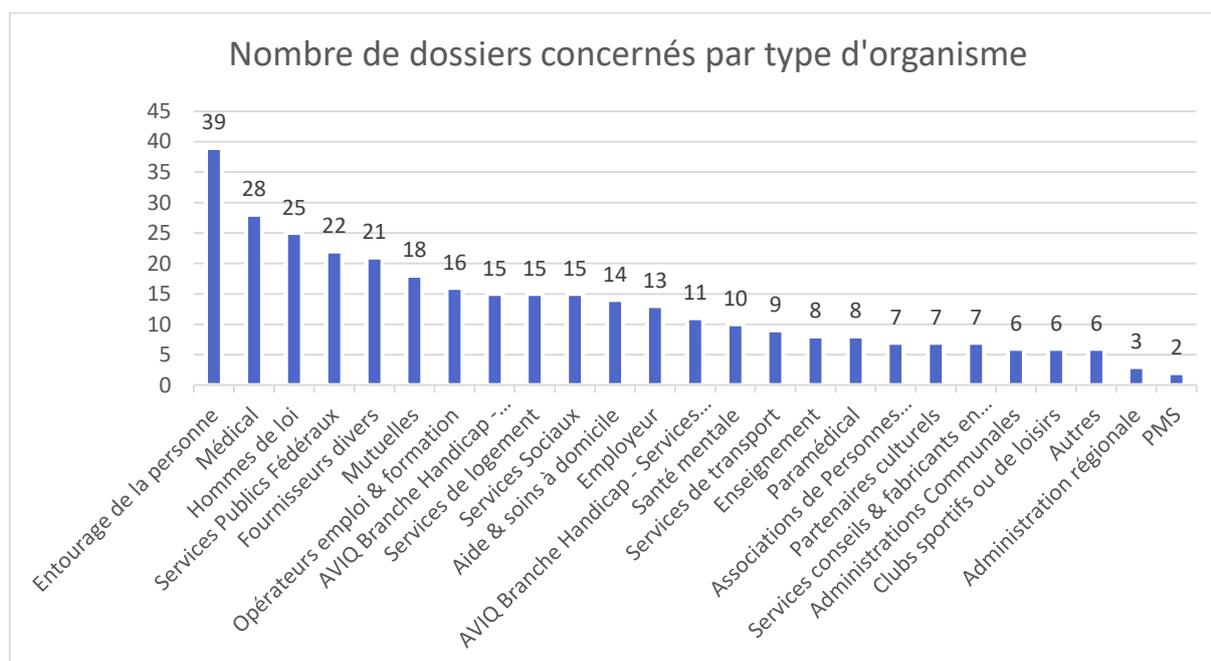
Les collaborations et le réseau.

Le travail d'accompagnement repose sur une approche collaborative en réseau. Les partenaires avec lesquels le service interagit sont divers et nombreux : AVIQ, services d'aide et de soins à domicile, centres d'accueil pour les activités bénévoles, employeurs, associations, avocats, médecins, services publics, organismes de formation, services sociaux, mutuelles, services de santé mentale, etc.

En plus de ce réseau "professionnel", le principal partenaire est l'entourage de la personne accompagnée. Ce réseau peut constituer une ressource précieuse, voire indispensable. Il peut faciliter, soutenir, permettre, compléter le travail d'accompagnement ou, au contraire, le ralentir.

Une évaluation régulière du travail d'accompagnement réalisé avec la personne examine la question du réseau sollicité en fonction des projets. Des adaptations, des changements, des coordinations, et des concertations peuvent se mettre en place suite à ces évaluations, afin de permettre à la personne de progresser dans la réalisation de ses objectifs de vie.

Le réseau varie selon les accompagnements. Chaque situation nécessite des réponses spécifiques, amenant les intervenants et l'utilisateur à entrer en contact avec un réseau ciblé qu'ils définissent et mobilisent ensemble.



L'Axe collectif : « La Parenthèse »

L'Axe collectif de l'accompagnement a pour but de répondre aux besoins communs de plusieurs personnes en leur proposant des activités de groupe. Il vise à compléter une démarche initiée sur le plan individuel, tout en tirant parti des bénéfices offerts par le groupe : émulation, partage d'expériences, renforcement de la confiance en soi, projection, etc.

Il permet également aux participants de sortir de l'isolement, de créer des liens sociaux, de rencontrer d'autres personnes, de partager avec elles, d'apprendre à mieux se connaître et, par ce biais, de préciser leurs projets.

Les activités proposées sont variées : informations, sensibilisations, découvertes d'activités culturelles et sportives, groupes de parole, et bien plus encore. Cette démarche se veut également être une "parenthèse" dans l'accomplissement des projets individuels des personnes accompagnées

En 2023, plusieurs activités ont été organisées :

- Un après-midi de découverte musicale via la participation à « L'Unisound Festival » ;
- Une activité dans la Ville de Nivelles, via l'application « Totemus » qui propose la découverte d'une ville sous la forme d'une chasse aux trésors ;
- Une journée à la mer ;
- La découverte d'un lieu de bénévolat adapté « L'Autre jardin », activité de maraîchage,
- Un après-midi découverte de jeux de société
- Une visite du musée Hergé.

L'Axe communautaire.

Le service est présent dans différents lieux de concertation et de consultation (groupes de travail, fédérations de services, ...).

Cette participation varie en fonction des opportunités, des actualités du secteur, des besoins du service de relais institutionnels, de partenariats, ...

En 2023, l'équipe a participé à 2 groupes de travail :

- Les comités qui encadrent les projets de logements accompagnés, développés au niveau local. Ces comités sont composés des services d'accompagnement parties prenantes aux projets et des partenaires. Ils en assurent la gestion, la coordination et leur développement.
- Les interventions entre services d'accompagnement et SLS.
Ces séances visent un échange de pratiques, une réflexion partagée sur les situations rencontrées, une réflexion plus macro sur des questions liées à l'accompagnement.

Au niveau de la mission d'information/sensibilisation, le service répond régulièrement à des sollicitations de services spécialisés ou généraux.

Il peut aussi être à l'initiative de cette démarche d'information lors de la rencontre de nouveaux partenaires ou lorsqu'il fait le constat de la nécessité de refaire cette démarche auprès d'autres partenaires : méconnaissance de nos missions, confusion avec d'autres services, ...

En 2023, l'équipe a rencontré de nouveaux partenaires :

- Le nouveau Jobcoach du service « Le Réseau », centre de formation socioprofessionnelle adapté aux personnes atteintes d'un handicap physique ou sensoriel ;
- Les services « Le Traversier » et la « Boussole », services d'accompagnement et d'aide aux jeunes et leurs familles de 0 à 23 ans dans le cadre de missions socio-éducatives ;
- Le service « A 4 roues », service solidaire de familles.

L'agrément

Les normes

Dans le cadre de son agrément AVIQ, le service doit rencontrer des normes en termes de nombre d'accompagnements minimum et d'heures de prestations minimum, comme repris dans le tableau ci-dessous.

Mission	Nombre d'heures minimum	Nombre d'utilisateurs minimum
Adultes	4.054	50

Les chiffres 2023 par rapport aux normes définies pour le service

Comme le montre le tableau ci-dessous, en 2023, le service a rencontré les normes attendues tant au niveau des heures d'accompagnement que du nombre de suivis, pour l'ensemble des axes de travail.

Mission	Nombre d'heures	Nombre d'utilisateurs accompagnés
Adultes	6.589	78

L'encodage des prestations et des diverses informations relatives aux suivis, dont les critères statistiques est rendu possible et est facilité par l'utilisation d'un logiciel : « Pep's ».

Un travail de monitoring régulier est réalisé afin de permettre une qualité d'encodage, une uniformisation des pratiques au sein du service et in fine, donner la garantie que les données encodées permettent de répondre adéquatement aux demandes du pouvoir subsidiant.

Le service

L'organisation :

Le service d'accompagnement est ouvert du lundi au vendredi. Les rendez-vous pour les accompagnements individuels se déroulent soit au bureau, soit au domicile des personnes, soit sur leur lieu de vie ou d'activité (emploi, loisirs, bénévolat, etc.). Ces rendez-vous sont adaptés à chaque situation, tant en ce qui concerne le lieu que l'horaire.

Les activités de « la Parenthèse » sont organisées soit au sein du service, soit sur d'autres sites. Elles sont organisées ponctuellement et sont animées par deux ou trois travailleurs.

La composition de l'équipe :

L'équipe d'accompagnement est composée de deux assistantes sociales, de deux éducateurs spécialisés, d'un assistant en psychologie et d'une logopède.

La composition de l'équipe permet de mettre les compétences de chaque intervenant au profit d'une intervention qui se veut pluri disciplinaire et de pouvoir répondre adéquatement à la mission du service : accompagner des situations singulières multi dimensionnelles dans une perspective de mise en projet.

Les volets de gestion administrative et comptable sont assurés par une collaboratrice administrative et par la direction.

L'équipe en place est stable.

Les formations :

La majorité des formations suivies en 2023 s'inscrivent dans le cadre du plan de formation du service établi pour les années 2022-2023.

D'autres, non initialement prévues dans ce plan, ont été mises en place en réponse à des besoins en formation exprimés par le personnel au cours de l'année. Ces formations sont en lien avec les attentes et préoccupations de l'équipe, en fonction des situations d'accompagnement rencontrées, des thématiques émergentes ou des problématiques spécifiques, ainsi que des besoins identifiés dans le cadre du travail administratif et de gestion.

Les séances de supervision se poursuivent également, répondant au besoin de l'équipe d'accompagnement de prendre du recul et de questionner leurs pratiques professionnelles pour les faire évoluer.

La formation en langue des signes suivie par un membre du personnel est une formation de longue durée, déjà dans sa septième année. Cette formation reflète l'engagement du service à accueillir et accompagner de manière adéquate les personnes présentant un handicap auditif.

Au terme de cette 7^{ème} année, le travailleur a fait le choix de ne pas poursuivre la formation, considérant suffisants les acquis par rapport à l'objectif poursuivi.

Au total, on comptabilise **133 heures de formation** en 2023 pour l'ensemble de l'équipe.

Supervision d'équipe
Information nouvelles réglementations ONEM
Langue des signes
Initiation aux 1ers secours : les gestes qui sauvent

Pour la Cordée ASBL

Isabelle Glineur
Directrice.

Annexe : Détail des prestations

Détails des prestations

Axe individuel

⇒ Essai à l'autonomie (Axe Ind)

Mission(s) concernée(s) :	Accompagnement d'adultes, Mission spécialisée en transition école-vie active et Mission spécialisée en habitat encadré
Définition :	Actions visant à permettre à l'utilisateur de prendre conscience des aspects pratiques de la vie en autonomie dans un logement réservé à cet effet.
Exemple(s) :	- « Test » à l'autonomie au sein d'un studio dédié pendant quelques nuits/semaines.

⇒ Rédaction et mise à jour du projet d'accompagnement individualisé (Axe Ind)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Tâches de rédaction du projet d'accompagnement individualisé proprement dit, mais également toutes activités préparatoires et de mises à jour.

⇒ Réorientation de l'utilisateur (à la fin d'accompagnement) (Axe Ind)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Interventions qui consistent à orienter, accompagner les utilisateurs vers des structures ou services pouvant répondre plus adéquatement à leurs besoins lorsque ceux-ci ne peuvent plus ou pas être rencontrés par l'accompagnement du service d'accompagnement.

⇒ Suivi des accompagnements (réunions d'équipe, et de réseau de l'utilisateur) (Axe Ind)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Réunion d'équipe et/ou avec le réseau de l'utilisateur visant à faire l'« état des lieux » de l'accompagnement.

Axe individuel et/ou collectif

⇒ Recherche et développement (Axe Ind et Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Actions de recherche, de conceptualisation, de développement et d'évaluation d'outils et de méthodologies utilisés ou proposés par le service dans le cadre des axes individuel et/ou collectif.
Exemple(s) :	- Création/conception de fiches didactiques qui pourront être utilisées par l'utilisateur.

⇒ Soutien à la communication adaptée (Axe Ind et Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Actions de soutien à la communication et au langage adaptés à la déficience de l'utilisateur (à l'exclusion de tout soutien à

	l'utilisation d'outils technologiques qui est repris dans un item spécifique ci-après).
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Interprétariat en langue des signes ; - Apprentissage du braille ; - Travail réalisé par les logopèdes du service auprès des jeunes enfants en situation de handicap (en dehors de toute rééducation et thérapie).

⇒ Soutien à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Axe Ind et Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Interventions en vue d'accroître la réflexion et les aptitudes des usagers à opérer des choix dans leur vie relationnelle, affective et sexuelle, dans le respect de soi et des autres, selon une approche globale (en abordant les dimensions relationnelle, affective, sociale, culturelle, philosophique et éthique).
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de séances d'information à destination des usagers en collaboration avec les centres de planning familiaux ; - Sensibilisation à la protection dans les relations sexuelles ; - Actions de prévention en matière d'abus sexuels, de « chantage affectif ».

⇒ Soutien à l'exercice des droits et obligations + autoreprésentation (Axe Ind et Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Interventions dont l'objectif est d'aider l'utilisateur à prendre la parole pour défendre ses droits, à communiquer ses attentes et ses besoins, à s'exprimer pour communiquer ses propres prises de décision (= définition de l'autoreprésentation), mais également l'accompagnement de l'utilisateur dans toute démarche administrative et/ou juridique.
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'échanges avec des usagers et des juristes sur la Charte ONU sur les droits des personnes en situation de handicap ; - Groupes de paroles entre les usagers sur leur vécu en tant que citoyens ; - Accompagnement et informations sur les demandes et aides pour les personnes en situations de handicap (AVIQ, Direction Générale de la Personne Handicapée du SPF Sécurité sociale) ; - Contacts avec un administrateur provisoire, avec les tribunaux, ... dans la cadre d'un suivi individuel ; - Ateliers organisés dans le cadre des élections.

⇒ Soutien aux activités de volontariat sur le site du partenaire et recherche de partenaires (Axe Ind et Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes SAUF Accompagnement de jeunes enfants, Mission spécialisée en habitat encadré et Mission spécialisée en après-parent
Définition :	Interventions visant à rechercher des activités de volontariat pour les usagers et/ou à accompagner ces derniers dans la réalisation de celles-ci auprès de partenaires extérieurs.

⇒ Soutien aux activités de volontariat sur le site du service (Axe Ind et Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes SAUF Accompagnement de jeunes enfants, Mission spécialisée en habitat encadré et Mission spécialisée en après-parent
Définition :	Interventions visant à mettre en place des activités de volontariat réalisées par les usagers et organisées par le service.

⇒ Soutien aux apprentissages en termes de mobilité (Axe Ind et Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Interventions visant à aider/soutenir l'utilisateur dans l'utilisation de moyens de transport et le développement de ses capacités dans ses déplacements quel que soit le moyen utilisé (à pied, en transport en commun, avec un véhicule privé, etc.).
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à lire une carte, à utiliser Google map, des panneaux indicateurs ; - Orientation et recherches d'opérateurs visant la formation au permis de conduire ; - Accompagnement de l'utilisateur visant à le rendre autonome dans l'utilisation du bus (et de la carte Mobib), des trains, et tout autre transport public.

⇒ Soutien aux apprentissages liés à l'autonomie à domicile (Axe Ind et Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Interventions visant à soutenir l'utilisateur dans l'apprentissage des tâches de la vie domestique.
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre, en visant l'autonomie, à faire les tâches de la vie domestique : une liste de courses, à faire les courses, à les ranger, à gérer un budget, à entretenir son domicile, son linge, son corps (hygiène), ...

⇒ Soutien dans le domaine des technologies et aides techniques (Axe Ind et Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Actions de soutien à l'utilisation des technologies (PC, smartphone, logiciels et applications, ...) et des aides techniques.
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils et astuces sur l'utilisation d'un fauteuil roulant électrique, d'un lève-personne, ... ; - Apprendre à faire des virements via les sites bancaires adéquats par PC/ via des applications adéquates sur smartphone.

⇒ Soutien psycho-social et cognitif (Axe Ind et Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Interventions de soutien psychologique et/ou cognitif (à l'exclusion du travail thérapeutique ou rééducatif en tant que tel), par rapport au vécu de l'utilisateur et tout autre type de démarches d'accompagnement de l'utilisateur vers des services pouvant apporter une réponse à ce niveau.
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens psycho affectif ; - Travail sur la gestion des émotions ; - Psychoéducation visant une prise de conscience de l'impact des déficits dans la vie quotidienne ; - Travail sur la motivation de l'utilisateur ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien visant le développement des habiletés sociales ; - Intervention non thérapeutique visant le soutien au développement psychomoteur des jeunes enfants.
--	--

⇒ Après-parent (Axe Ind & Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes SAUF Mission spécialisée en activité citoyenne et Mission spécialisée en habitat encadré
Définition :	Mise en œuvre d'actions de prévention, de soutien, de formations et de coordination auprès des usagers, de leur famille, avec pour objectif la préservation de leur qualité de vie et de leurs droits, en prévision du décès des parents ou après cet évènement, y compris le soutien au deuil (sauf pour la mission spécialisée en après-parent où un item spécifique existe – voir ci-après).

⇒ Soutien à la parentalité et/ou familial (Axe Ind & Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes SAUF Mission spécialisée en activité citoyenne et Mission spécialisée en habitat encadré
Définition :	Interventions qui consistent à soutenir les parents au niveau éducatif, et les familles au sens large dans leur vécu du handicap et des besoins spécifiques qui y sont liés.
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de parole de parents, fratrie, etc. au sujet de leurs vécus, de la démystification du handicap ; - Apprentissage pour la famille dans l'habillement, les soins d'hygiène, de l'enfant/du jeune/de l'adulte qui n'a pas la capacité de le réaliser lui-même.

⇒ Soutien à la recherche d'un logement (Axe Ind & Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes SAUF Accompagnement de jeunes enfants et Mission spécialisée en activité citoyenne
Définition :	Démarches qui consistent à trouver un logement, avec l'usager, et à le soutenir pour toutes les étapes y relatives.
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Lecture d'annonces immobilières ; - Contact avec des services dédiés au logement ; - Visites de logements potentiels.

⇒ Soutien à la scolarité (Axe Ind & Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes SAUF Mission spécialisée en activité citoyenne, Mission spécialisée en habitat encadré et Mission spécialisée en après-parent
Définition :	Prestations qui favorisent les apprentissages scolaires et académiques de l'usager, sans se substituer au rôle de l'enseignant, ni du parent, ni des partenaires professionnels externes.
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Observation du jeune dans le groupe classe ; - Soutien des parents pour les travaux scolaires à réaliser au domicile ; - Adaptation des outils d'apprentissage.

⇒ Soutien à l'emploi et à la formation (Axe Ind & Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes SAUF Accompagnement de jeunes enfants, Mission spécialisée en activité citoyenne et Mission spécialisée en habitat encadré
Définition :	Actions visant l'accès à l'emploi et à la formation et au maintien de celui-ci/celle-ci et consistant, dans la mesure du possible, en une orientation de l'utilisateur vers des opérateurs généraux ou spécialisés en la matière et un soutien de ces derniers en fonction des besoins spécifiques de l'utilisateur.
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de l'utilisateur dans ses démarches avec le Forem ; - Orientation visant la réalisation d'un bilan de compétences ; - Recherches de formations concrètes et adaptées ; - Informations sur les aides à l'emploi ; - Soutien dans un dispositif d'immersion en entreprise.

⇒ Soutien aux activités de loisirs, culturelles, sociales (Axe Ind & Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes SAUF Mission spécialisée en activité citoyenne et Mission spécialisée en habitat encadré
Définition :	Interventions visant à l'occupation des temps de loisirs des usagers réalisées par le service au sein de celui-ci ou en collaboration avec un (ou plusieurs) partenaire(s) extérieur(s) et tout autre type de démarches d'accompagnement de l'utilisateur vers des services pouvant apporter une réponse à ce niveau dans les domaines du loisir, culturelles ou de vie sociale (à l'exception des activités de volontariat où des items spécifiques existent – voir ci-après).

⇒ Soutien médical et paramédical (Axe Ind & Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes SAUF Mission spécialisée en activité citoyenne
Définition :	Prestations visant à accompagner l'utilisateur, dans la prise de rendez-vous, la compréhension des informations reçues, lors des rencontres dans les domaines médical et paramédical.

⇒ Soutien résiduaire à l'autonomie (Axe Ind & Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes SAUF Accompagnement de jeunes enfants et Mission spécialisée en activité citoyenne.
Définition :	Interventions liées au soutien aux activités de la vie quotidienne, en dehors de l'apprentissage à l'autonomie domestique proprement dit et repris dans un item spécifique ci-avant, pour les usagers dont l'apprentissage n'est plus évolutif ou impossible.
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'utilisateur dans la réalisation des tâches de la vie domestique, lorsque l'apprentissage à l'autonomie n'est pas ou plus possible : faire les courses, gérer un budget ; - Contacts avec les services (en dehors du BAP) pour l'entretien du domicile, du linge, du corps (hygiène), ...

⇒ Autres (à préciser dans la partie Word) (Axe Ind et Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Interventions des axes individuel et collectif qui n'entrent pas dans les types d'interventions définis ci-dessus et à préciser dans la partie Word du rapport d'activités.

Axe communautaire

⇒ Actions de prévention-sensibilisation-information (formations dispensées, réunions d'équipe et autres)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Actions prévention-sensibilisation-information auprès des partenaires dans le but de les sensibiliser, les informer, les former, par rapport aux problématiques liées au handicap
Exemple(s) :	Contacts, réunions, formations dispensées par le service d'accompagnement ... avec des partenaires, préparation des actions communes ,....

⇒ Participation à des groupes de travail en lien avec la problématique du handicap ou la mise en place de politiques "croisées"

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Participations via des contacts, réunions, ... avec des partenaires dans le but de discuter/d'échanger sur les problématiques liées au handicap.
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Participations aux groupes de travail des commissions subrégionales de l'AVIQ, des Pôles territoriaux (enseignement) ... ; - Projet « Jardin pour tous » ; - Participations/Interventions à des salons (Envie d'Amour, ...).

⇒ Recherche et développement

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Actions de recherche, de conceptualisation, de développement et d'évaluation d'outils et de méthodologies utilisés ou proposés par le service dans le cadre de l'axe communautaire.
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - Conceptualisation et réalisation d'une « mallette didactique » à destination des professionnels et partenaires sur une déficience particulière ; - Elaboration d'un programme de guidance parentale ; - Participation à des travaux de recherche universitaire.

⇒ Autres (à préciser dans la partie Word)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Interventions de l'axe communautaire qui n'entrent pas dans les types d'interventions définis ci-dessus et à préciser dans la partie Word du rapport d'activités.

Hors axe

⇒ Accueil-Premiers contacts-ré orientation (dès le départ)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Prestations relatives à la ré orientation des appels, des demandes qui ne nécessitent pas une analyse, mais une orientation vers d'autres.

⇒ Analyse de la demande et de la situation

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Prestations visant à analyser la demande et la situation du potentiel usager, avant le début d'intervention proprement dit, et l'envoi du FID et de l'avis de début d'intervention au Bureau régional de l'AVIQ.

⇒ Participation à des formations/supervisions/colloques

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Participations à des formations (suivies)/supervisions/colloques

⇒ Réunions pour les besoins propres au service (réunions, jurys, audits ...)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Réunions pour les besoins propres au service (réunions, jurys, audits ...)
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none">- Réunions sur le modèle de rapport d'activités ;- Interventions dans le cadre du processus d'auto-évaluation, du contrat d'objectifs, ...- Entretiens dans le cadre des audits qualité/ de la gestion de plainte de l'AVIQ ;- Participations à des jurys internes de recrutement de futurs collègues dans la catégorie de personnel d'accompagnement ;- Réunions sur l'organisation du travail (plannings, horaires, information sur la législation sociale, ...).

⇒ Coordination BAP

Mission(s) concernée(s) :	Accompagnement d'adultes
Définition :	Prestations spécifiques consistant à coordonner les différents intervenants/prestataires auprès d'un usager qui bénéficie d'un Budget d'Assistance Personnelle (BAP) et, sans demande de paiement de cette prestation de coordination auprès de l'AVIQ. En effet, la réglementation BAP permet une rémunération des coordinateurs à hauteur de maximum 5% du budget attribué au bénéficiaire. Dans le cadre de cette « rémunération » (si elle est demandée par le service), les prestations y relatives ne doivent pas être valorisées dans le cadre du rapport d'activités SAC (vu qu'elles sont financées via le dispositif BAP).
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none">- Recherche de prestataires ;- Contacts/Coordination avec les services et prestataires pour l'entretien du domicile, du linge, du corps (hygiène), ... des bénéficiaires BAP.

⇒ Tâches diverses

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Toute tâches non reprises par ailleurs.